

## Programme de formation

### Arrêts maladie :

#### Comment gérer les absences et les contrôler ?

« Un arrêt maladie mal géré, c'est une désorganisation et des coûts pour l'entreprise. Apprenez à reprendre la main en connaissant les obligations légales, en appliquant bonnes pratiques et en effectuant un contrôle efficace des absences »

#### Objectifs de la formation

Cette formation fait le point sur les règles de base des arrêts maladie et de l'inaptitude

A l'issue de cette formation, vous serez en mesure de :

- ✓ Comprendre les effets de l'état de santé sur le contrat de travail et les règles de suspension liées à l'arrêt maladie,
- ✓ Identifier les obligations du salarié pendant la suspension du contrat,
- ✓ Connaître les protections attachées à l'état de santé,
- ✓ Maîtriser les étapes du retour du salarié (visite de reprise, inaptitude)
- ✓ Anticiper les incidences financières

#### Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé.

#### Programme

- Etat de santé et suspension du contrat de travail
- Obligations du salarié
- La protection de l'emploi
- Retour du salarié et visite médicale de reprise
- Le constat de l'inaptitude d'un salarié
- L'obligation de reclassement
- La reprise du paiement des salaires

#### Intervenante



**Olivia Houy Boussard**  
Avocate en droit du travail, Harlay Avocats

#### Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.  
Un support est projeté lors de la formation et est envoyé aux participants.

#### Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

#### Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.

Un lien de connexion vous est adressé par mail la veille de la classe, avec un rappel le jour-même.

En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage la session.

	<b>Lundi 8 décembre 2025</b> De 14h à 16h
	<b>2h</b>
	<b>Webinaire, à distance</b> Interactions via le chat
	<b>Effectif illimité</b>
	<b>Tous professionnels</b>
	<b>Adhérent :</b> Inclus <b>Autres publics :</b> 50 € HT – 60 € TTC



#### Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85